



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 73619

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'augmentation du nombre d'enfants vivant dans les rues en Russie. Selon le gouvernement russe, un million d'enfants vivent dans les rues dont 50 000 pour la seule ville de Moscou. Ce phénomène, qui touche toutes les villes, concerne des enfants qui, pour 90 % d'entre eux, ont toujours leurs parents. Selon l'organisation Médecins du monde, à Saint-Pétersbourg, la capacité d'accueil des centres d'hébergement est trop faible pour ces jeunes qui avouent se droguer pour 30 % d'entre eux et consommer de l'alcool pour près de 60 %. Aussi, il aimerait savoir ce que le gouvernement français pourrait entreprendre pour aider ces enfants.

Texte de la réponse

Le sort des enfants vivant dans la rue a suscité une grande émotion relayée tant par les journalistes russes que par les journalistes français. Le président Poutine, pour sa part, s'est inquiété de l'ampleur de ce phénomène et a appelé toutes les structures compétentes à se mobiliser pour améliorer sensiblement le sort de ces enfants. A cet égard, il convient de relever la complexité sociale du phénomène : nombre de ces enfants, bien que n'étant pas orphelins, préfèrent vivre dans la rue, car les parents, victimes de la pauvreté, ne sont pas en mesure d'assurer un environnement familial décent. Si ce problème conserve toute son acuité, il a cependant été observé récemment une diminution globale de leur nombre, en particulier à Moscou. Bien qu'ils soient insuffisants en termes de capacité d'accueil et de suivi, des structures d'accueil pour enfants et des orphelinats existent dans l'ensemble des grandes villes russes. Par ailleurs, le gouvernement russe a récemment amélioré sa législation concernant l'adoption internationale : une nouvelle loi est entrée en vigueur à la fin de l'année 2001 et a mis en place de nouvelles procédures (bien que les adoptions individuelles restent encore possibles, les parents devront désormais passer par des organismes agréés). La France, par le biais du groupe de travail franco-russe sur la santé qui se réunit chaque année, apporte son aide à la Russie dans le domaine de la santé publique. La dernière réunion de ce groupe, en octobre 2001 à Moscou, a permis de relever la bonne coopération qui s'est établie dans le domaine des maladies sociales, susceptibles de toucher les enfants vivant dans les rues. En particulier, une dizaine de projets se sont mis en place pour lutter contre certains types de maladie (sida, MST, tuberculose). Par ailleurs, la mission interministérielle de lutte contre l'usage des drogues et la toxicomanie (MILDT) a effectué en décembre 2001 une évaluation des actions qu'elle finance en Russie (lutte contre l'épidémie de toxicomanie intraveineuse touchant les adolescents et les jeunes adultes et lutte contre l'épidémie d'infections dues au virus de l'immunodéficience humaine). Un soutien est apporté aux associations russes : à titre d'exemple, la France travaille en partenariat avec l'association moscovite « Non à l'alcool et à la toxicomanie ». Enfin, M. Xavier Emmanuelli, ancien secrétaire d'Etat à la santé et à l'action humanitaire et responsable du Samu social international, a envoyé une adjointe en Russie pour y créer un Samu social, dont une partie des activités serait consacrée aux enfants vivant dans la rue. Cependant, la création de ce Samu social rencontre quelques difficultés d'ordre administratif.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73619

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1188

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2304